

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU.

Date de convocation : 13 juin 2017

N°2017-26 : Décisions modificatives

Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2158	41	+ 2 250.00 €	Achat d'un barbecue
21	21318	41	+ 5 940.00 €	Aménagement espaces extérieurs
21	2128	ONA	+ 5 500.00 €	Réalisation d'un terrain de boules

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2121	24	- 2 250.00 €	
21	2151	ONA	- 5 940.00 €	
21	2151	ONA	- 5 500.00 €	

N°2017-27 : Contrat en alternance

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de mettre en place un contrat en alternance. Ce stage, d'une durée de 3 ans, doit permettre au stagiaire d'acquérir des compétences professionnelles en lien avec sa formation et d'assurer des missions conformes au projet pédagogique en vue d'obtenir un baccalauréat professionnel d'Aménagements Paysagers.

Une convention devra être signée avec la commune, la Maison Familiale Rurale à Auve et le stagiaire ou son représentant légal. Une gratification est possible dans la mesure où le stagiaire effectue plus de 66 jours de travail dans la commune, moins de 66 jours ce n'est pas une obligation.

Melle Maéva GRANJON domiciliée à St Martin sur le Pré a présenté un dossier pour bénéficier de ces dispositions.

Après présentation du dossier et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Décide** de recruter cette personne dans le cadre d'un contrat en alternance et de lui permettre d'acquérir des compétences professionnelles pendant la durée de celui-ci.
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec la Maison Familiale Rurale à Auve et le futur stagiaire fixant les modalités de travail.

Informations

- **Point d'information sur le projet d'une maison de santé pluridisciplinaires.**
- **Présentation du prochain Saint-Martinais qui sera distribué fin juin.**
- **Maintien des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour la rentrée 2017/2018.**
- **Compte rendu de la réunion avec le prestataire des repas à la cantine par Monsieur Jean-François WALSHOFER.**
- **Voyage des aînés le jeudi 22 juin 2017 : Visite de Bruges.**
- **Entretien des massifs rue de l'Abbaye demandé par Madame Marie CARTEL.**
- **Appel à candidature des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs (conseil municipal du vendredi 30 juin 2017).**

**Séance levée à 21 heures 40.
Prochain conseil le 30 juin 2017 à 18 heures 30.**